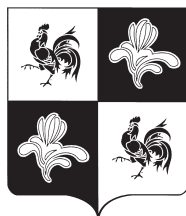


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



24 novembre 2017

SESSION ORDINAIRE 2017-2018

COMPTE 2016 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Marc LOEWENSTEIN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, Secrétaire général	3
3. Discussion générale et examen des tableaux.....	3
4. Vérification et apurement du compte 2016 du Parlement franco- phone bruxellois	3
5. Approbation du rapport.....	3

Ont participé aux travaux : M. Ridouane Chahid, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), M. Olivier de Clippele (président), M. Boris Dilliès, M. Marc Loewenstein, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et Mme Kenza Yacoubi.

Membre absent : M. Hamza Fassi-Fihri (excusé).

Étaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 24 novembre 2017, le compte 2016 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur/ de la rapporteuse

Sur proposition d'un commissaire, M. Marc Loewenstein est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des 8 membres présents.

2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, Secrétaire général

M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général) déclare que c'est un honneur pour lui, en collaboration avec la Présidente Julie de Grootte, de soumettre aux commissaires les comptes du Parlement francophone bruxellois relatifs à l'exercice 2016.

Comme à l'accoutumée, le compte qui est présenté a été examiné favorablement par leur réviseur externe et par la Cour des Comptes.

Ces deux instances ont confirmé la bonne tenue de ceux-ci et le respect des règles en vigueur.

Le Secrétaire général en profite pour remercier le comptable du Parlement, M. Samuel Colonval qui examine toujours de manière très minutieuse les dépenses et les justificatifs.

Des remarques techniques ont été formulées, comme indiqué dans les développements figurants au document parlementaire. Il en a été tenu compte dès à présent, notamment pour les doubles signatures des virements bancaires, ou il en sera tenu compte dans les exercices futurs puisque certaines procédures devront être adaptées.

Les commissaires peuvent donc constater que, conformément à la tradition, les services du Greffe maintiennent les dépenses sous le montant des re-

cettes puisque, malgré un budget ajusté 2016 inférieur de près de 40.000 euros à l'initial 2016, le boni budgétaire final est de 79.948 euros et le boni comptable final est de 12.221 euros, la différence étant principalement justifiée par les techniques d'amortissements en comptabilité analytique.

Le compte 2016 va donc dans la ligne de ses prédécesseurs et ne présente pas d'élément particulier, si ce n'est le maintien de la volonté d'utiliser au mieux les deniers publics.

3. Discussion générale et examen des tableaux

Le président de la commission rappelle que les députés peuvent prendre connaissance du rapport de contrôle de la Cour des comptes qui figure dans le document.

Une commissaire estime qu'il convient de remercier les services et l'excellent travail du comptable, comme chaque année.

4. Vérification et apurement du compte 2016 du Parlement francophone bruxellois

À l'unanimité des 7 membres présents, les comptes de l'exercice 2016 du Parlement francophone bruxellois sont vérifiés et apurés.

La commission n'a pas de remarque ou de question à adresser au Bureau du Parlement.

5. Approbation du rapport

À l'unanimité des 7 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Marc LOEWENSTEIN

Le Président,

Olivier de CLIPPELE

